

PRÉFET DU NORD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes du Nord : Arneke, Bambecque, Bavinchove, Boeschepe, Bollezeele, Broxeele, Buysscheure, Cassel, Eecke, Escquelbecq, Godewaersvelde, Hardifort, Herzeele, Hondeghem, Hondshoote, Houtkerque, Lederzeele, Ledringhem, Noordpeene, Ochtezeele, Oost-Cappel, Oudezeele, Oxelaere, Rexpoede, Rubrouck, Sainte-Marie Cappel, Saint-Sylvestre Cappel, Staple, Steenvoorde, Terdeghem, Volckerinckhove, Wemaers-Cappel, West-Cappel, Winnezeele, Wormhout, Wylder, Zegerscappel, Zermezeele, Zuytpeene

Approbation du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant de l'YSER sur le département du Nord

présenté par Monsieur le président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN)

-siège social : 5 rue du Bas, CS 70 007, Radinghem-en-Weppes,
Cour de l'Abbaye, BP 11 203, 59 481 HAUBOURDIN Cedex

L'enquête publique, en vue d'obtenir l'avis du public, se déroulera dans le département du Nord,

du 25 avril 2016 au 27 mai 2016 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra, dans ces 39 mairies, consulter le dossier d'enquête qui comporte, en plus du contenu du SAGE, notamment une étude environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commission d'enquête, décrite ci-dessous, conduira cette enquête publique et se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

Président :	Membres titulaires :	Membre suppléant
Monsieur Michel NIEMAN	Madame Chantal CARNEL et Monsieur Jean-Marie VER - EEKE	Monsieur Gérard GUILBERT

Dates	Mairies	Créneaux horaires
25/04/2016	Wormhout	9h00 – 12h00
	Steenvoorde	14h00 – 17h00
	Escquelbecq	9h00 – 12h00
03/05/2016	Bambecque	14h00 – 17h00
07/05/2016	Cassel	9h00 – 12h00
09/05/2016	Noordpeene	14h00 – 17h00
10/05/2016	Escquelbecq	14h00 – 17h00
11/05/2016	Wormhout	9h00 – 12h00
	Steenvoorde	9h00 – 12h00
21/05/2016	Wormhout	9h00 – 12h00
	Bollezeele	9h00 – 12h00
24/05/2016	Godewaersvelde	14h00 – 17h00
27/05/2016	Wormhout	14h00 – 17h00
	Steenvoorde	9h00 – 12h00
	Arneke	14h00 – 17h00

Les observations du public peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, au président de la commission d'enquête :

* soit par écrit au siège de l'enquête mairie de Wormhout, 47 place du Général de Gaulle, 59726 WORMHOUT (tél. 03-28-65-63-72) ;

* soit par courriel par l'adresse électronique suivante (enquetepubliquesageyser@usan.fr) mise en place par l'USAN.

L'ensemble de ces observations seront annexées par ses soins au procès-verbal d'enquête après avoir été cotées de leur numéro d'inscription aux registres d'enquête.

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de Monsieur Mathieu PARAT, animateur du SAGE de l'Yser (Tél. 03-20-50-24-66).

Outre la parution d'un avis d'enquête publique dans la presse, et conformément aux dispositions prises par l'USAN, l'ensemble des documents soumis à la présente enquête sont consultables sur le site : <http://www.gesteau.eafrance.fr/document/documents-du-sage-soumis-enquete-publique>.

Après enquête publique, le président de la commission d'enquête transmet à Monsieur le Préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée d'organiser l'enquête, les rapport et conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Madame la Présidente du tribunal administratif de LILLE.

Le rapport et les conclusions motivées émis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur son site internet (www.nord.gouv.fr rubrique /Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques).

L'autorité compétente décisionnelle est le préfet de département, M. Jean-François CORDET. (Art R123-9 du code de l'environnement).